

ASSEMBLEE PLENIERE DU 30 NOVEMBRE 2004

**CONTRIBUTION SUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS DE LA SANTE,
DU MEDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL A LA REUNION**

AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.

Les commissions ont pris avec intérêt connaissance de la contribution sur « L'emploi dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social ». Elles observent que ce document est une première réponse apportée au Bureau du C.E.S.R. préoccupé par la situation de l'emploi à la Réunion, dans les secteurs particuliers de la santé, du médico-social et de la petite enfance.

Cette contribution est aussi à lier avec trois autres rapports du C.E.S.R. :

- Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique pour la Réunion (novembre 1999) ;
- Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion (septembre 2002) ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à la Réunion (octobre 2004).

Elles observent que l'état des lieux met en évidence le contexte particulier de la Réunion dans les domaines démographique, socio-économique et pathologique. Sur ce dernier aspect, le diagnostic et, en particulier, les projections à l'horizon 2020 relatives aux prévalences du diabète, de l'obésité, de l'asthme, des allergies et incapacités mettent en exergue la nécessité pour les pouvoirs publics de développer une politique de prévention en direction de la population réunionnaise tout au long de la vie, cette politique de prévention étant aussi génératrice d'emplois.

Les commissions soulignent que cet important travail initié mérite d'être poursuivi et approfondi pour les secteurs médico-social et social à la Réunion ainsi que pour celui de la prévention à la santé.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, le 30 novembre 2004.